

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 mai 2020

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la salle omnisports de Grand-Champ, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, M. Arthur Bigler, huissier suppléant, et MM. Gilles Ruffener et Nuno Bastos pour leur présence, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle.

Le président remercie également toutes et tous celles et ceux qui ont pu continuer à travailler depuis le 17 mars 2020, au personnel de l'Administration communale et en particulier au personnel de la voirie, des espaces verts, de la déchèterie et les assistants de sécurité publique (ASP). Il n'oublie pas non plus les employeurs et collaborateurs des commerces dits de première nécessité, ainsi que les membres du corps médical, les policiers, les pompiers, les femmes et les hommes de la protection civile et les militaires qui sont encore mobilisés. Il n'oublie pas non plus toutes les personnes qui se sont, dans la mesure du possible, mises à disposition d'actions solidaires.

Il remercie également les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que Mme le Préfet Chantal Turin pour la gestion de cette crise sans précédent. Comme dit l'adage, « on est toujours plus intelligent après ». On ne va donc pas s'apitoyer sur notre sort, il s'agit maintenant de tirer les leçons afin que pareille situation ne se reproduise plus.

Il exprime également sa gratitude à la secrétaire du Conseil, qui a su gérer le flot important de courriels, de téléphones, de documents et d'interlocuteurs avec la précision et le calme qui la caractérise.

Il n'est pas encore 21h00 mais, à l'image du soutien qui est manifesté chaque soir, le président propose d'encourager toutes ces personnes en les applaudissant, ce dont il remercie les Conseiller(ère)s.

Le président est très heureux de retrouver les Conseiller(ère)s après cette pause forcée. Et à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Il n'avait pas imaginé présider une séance du Conseil dans ces conditions. Mme Véronique Villaine avait inauguré la première séance extra-muros, il se contentera de la première séance post-covid, même s'il se retrouve « amputé » d'une séance du Conseil.

Concernant l'organisation de ce soir, une place a été attribuée à chaque Conseiller(ère) et il prie chacun(e) de respecter le plan. En cas de nécessité de satisfaire un besoin naturel, le trajet est balisé et une seule personne à la fois sera autorisée à se déplacer. C'est également par là que se fera la sortie de la séance.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont prié(e)s de lever la main pour demander la parole. L'équipe mise en place se déplacera et à aucun moment les Conseiller(ère)s ne sont autorisés à toucher les micros.

Le président espère n'avoir rien oublié et, avant de passer à l'ordre du jour, il prie l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de celles et ceux qui nous ont quitté, victimes de cette pandémie ou d'autres causes. Une pensée particulière à M. Carol Petitpierre, ancien Conseiller communal lors de la précédente législature, à M. Rémy Buffat, ancien secrétaire du Conseil communal de janvier 1999 à décembre 2007, à Mme Ruth Regard, fondatrice de la gym dames qui nous a quitté dernièrement à l'âge de 98 ans, ainsi qu'à la maman de Mme Véronique Villaine, qui nous a quitté le jour de la Fête des Mères.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 16 excusés (Mmes Katia Annen, Natacha Bello, Thérèse Betchov Heidrich, Nitya Duella, Myriam Grandjean, Carmen Maquelin et Véronique Villaine, MM. Nicolas Aeschmann, Victor Braune, Pascal Chollet, Abdoul Ghani Esreb, Yves Froidevaux, David Mayer, Victor Mendes Boavista, Dario Sicuranza et Christian Vernex).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

1 absent (M. Christian Gander).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19.

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu deux interpellations :
 - Interpellation de M. Pierre-Alain Bringolf concernant le contrôle de l'application des mesures sanitaires au sein des établissements autorisés à exercer.

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 71** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 67** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration.

8. **Préavis municipal n° 68** relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat & consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information ».

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 73** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.

Autres objets

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive » et nomination d'une Commission.
11. Postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19.
12. Interpellation de M. Pierre-Alain Bringolf concernant le contrôle de l'application des mesures sanitaires au sein des établissements autorisés à exercer.
13. Interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets ».

Divers

14. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2020

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 février 2020.

3. Communications du Bureau

- La vie courante s'est mise en pause le 18 mars 2020 avec cette phase de semi-confinement. Compte tenu de cette situation inédite, le Bureau et la Municipalité ont dû renoncer à tenir la séance du Conseil communal prévue le 26 mars 2020, ainsi que les séances de préparation. Les votations fixées au 17 mai 2020 ont été annulées et les objets soumis au vote reportés au 27 septembre prochain. L'essentiel du travail s'est fait à distance.
- Deux événements étaient aussi à l'agenda du président, à savoir l'inauguration des nouveaux locaux de Nyon Région Télévision (NRTV) prévue le 3 avril 2020, et le repas de soutien du FC Gland prévu le 6 mai 2020. Ces événements ont été reportés à de nouvelles dates.
- Le 6 avril 2020 aurait dû se tenir la séance du Bureau élargi avec les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil et la Municipalité. La crise en a décidé autrement et le Bureau va travailler activement pour pouvoir agender une nouvelle date, à la rentrée de septembre ou en octobre prochain.

Lors de cette séance, il était notamment prévu de discuter de l'intérêt des Conseiller(ère)s ou non de modifier l'effectif du Conseil communal. À cet effet, le président rappelle l'Article premier du Règlement du Conseil :

« Le nombre des membres est fixé selon l'effectif de la population issu du recensement annuel conformément à l'article 17 de la Loi sur les communes.

Le Conseil communal peut modifier le nombre de ses membres au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales. »

Ce délai a été prolongé au 30 septembre 2020.

- Le 28 avril 2020, le Bureau s'est réuni dans le respect des directives afin de finaliser l'ordre du jour de ce soir.
- En date du 8 mai 2020, après avoir reçu le dispositif retenu par le Bureau et la Municipalité pour la tenue des séances de ce soir et du 25 juin 2020, Mme le Préfet Chantal Turin a autorisé la tenue de celles-ci.
- La sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président du Conseil a été mise en suspend. Le président prendra prochainement contact avec la Fanfare de Gland afin de voir si une nouvelle date peut être retenue. Le cas échéant, il se consolera avec le souvenir de celle de son premier mandat.
- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le 6 juillet 2020. L'élection du Bureau pour 2020-2021 aura lieu lors de la séance du Conseil du 25 juin prochain. Le président recommande aux Conseiller(ère)s « d'aiguiser leurs couteaux », en allusion à la nuit des longs couteaux qui précède les élections du Conseil fédéral.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- La Municipalité a choisi ce soir de ne pas donner de communications. Au vu de l'actualité de ces derniers mois, elle fera le bilan des ces mois passés en semi-confinement et de la sortie de ce dernier qui est en train d'être abordée actuellement, ce qui lui permettra de pouvoir donner aux Conseiller(ère)s des indications beaucoup plus claires, plus factuelles et plus complètes. La Municipalité se tient bien entendu à disposition des Conseiller(ère)s, dans la rubrique « Divers » cas échéant, pour répondre à toutes leurs questions.
- La Municipalité rejoint tous les remerciements qui ont été proposés par le président du Conseil.

5. Communications des représentants des entités intercommunales

- Le président demande si un(e) Conseiller(ère) souhaite s'exprimer au sujet de ces entités intercommunales. Tel n'est pas le cas.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 71 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ

- Le président déclare que la Municipalité avait souhaité, au vu de l'urgence de la situation, que le Conseil communal puisse statuer sur ce préavis sans se rencontrer, ce qui était une possibilité émise par les directives en vigueur. Une demande en ce sens a ainsi été transmise à la Préfecture afin de préavisier au Conseil d'État.

Une Commission technique a été nommée et le président remercie les présidents et chefs de groupes qui, durant cette période, ont su promptement trouver des commissionnaires, lesquels ont répondu présents. Le président remercie également les membres de la Commission technique et de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lesquelles se sont réunies par visioconférence.

La Commission technique a rapporté relativement vite, la COFIN a mis un peu plus de temps pour déposer son rapport, ce qui a retardé l'envoi au Conseil d'État afin qu'il statue sur la possibilité de voter sur cet objet. Dès réception, les rapports ont été transmis à Mme le Préfet Chantal Turin et l'amendement proposé par la Commission des finances a compliqué un peu la donne. En raison de la procédure à suivre et des délais y relatifs, deux jours auraient été gagnés sur la séance d'aujourd'hui. Finalement, lorsque la possibilité de siéger ce soir s'est offerte, il a été décidé de mettre ce préavis à l'ordre du jour.

- M. Michel Girardet, premier membre et rapporteur de la Commission technique, explique que cette dernière a travaillé relativement vite puisqu'elle s'est réunie en visioconférence le mardi avant Pâques et que le rapport a été déposé le vendredi matin suivant.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la COFIN, lit l'amendement proposé par dite Commission, soit de renoncer à accorder le crédit pour l'option d'installation de deux classes supplémentaires pour l'année scolaire 2021/2022 dont le coût est de CHF 206'200.-, puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé, le montant du crédit s'élevant dès lors à CHF 351'300.-.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis, mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier; après ce vote, ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non, puis vote sur le préavis amendé ou non.
- La discussion est ouverte sur l'amendement
- Mme Christine Girod : voudrait réagir par rapport à l'amendement proposé par la COFIN, qu'elle a découvert en lisant le rapport. Il est évident que ce serait plus compliqué si cet amendement devait être accepté. Il est mentionné, dans le rapport de la COFIN, un manque de planification et d'anticipation. Et bien précisément, si la Municipalité demande de prévoir la pose de 4 Portakabin, c'est dans un but d'anticipation et de planification de ces travaux, avec l'option suprême de pouvoir en faire déjà deux et de pouvoir en faire deux de plus en cas de besoin. Maintenant, ce qu'elle aimerait dire aussi, c'est qu'évidemment aujourd'hui on ne peut pas prévoir ce qui va se passer dans 2, 3 ou 4 ans. C'est bien là toute la complexité de la planification scolaire et il est vrai que, vu de l'extérieur, cela peut paraître un petit peu abstrait. Néanmoins, elle peut assurer aux Conseiller(ère)s que cela n'est pas le cas. Elle a lu aussi dans le rapport de la COFIN un point qui l'a intéressée. La Commission est sensible au fait qu'il faudrait que toutes les classes soient occupées avant que l'on bouge quoi que ce soit. Et bien cela est précisément le cas à l'établissement secondaire. Aujourd'hui, on travaille à flux tendu. Il n'y a pas d'option qui est enseignée dans une classe fixe. Les enseignants et les élèves tournent systématiquement dans les classes pour tout ce qui touche aux options, par exemple de physique ou d'italien. C'est un point qui est vraiment important. Aujourd'hui il n'y a plus une seule place dans l'établissement secondaire, d'où la demande du directeur, il est vrai un peu urgente, de lui fournir des classes supplémentaires.

Pourquoi avoir toujours besoin de beaucoup de classes, que se passe-t-il ? D'une part, comme mentionné dans le préavis, il faut faire face à l'arrivée d'élèves de 8P, qui sont actuellement en primaire aux Tuillières et qui vont arriver en 9S à Grand-Champ, soit environ 25 élèves en plus. Cela représente en tout cas une classe supplémentaire. La complexité, au niveau du secondaire, réside dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui prévoit notamment ce qui touche aux VG, où des élèves suivent des branches à option, notamment pour les mathématiques, le français et l'anglais. Ces branches-là sont obligatoires pour tous les élèves, mais avec des niveaux différents. Donc chaque semaine, lorsque les élèves ont ces cours, la classe entière a les cours en même temps, mais dans des groupes séparés selon leur niveau. Par exemple, pour l'anglais, il y a plusieurs groupes par classe. Ce

qui veut dire que pour chaque volée, pour les 9^{èmes}, les 10^{èmes} et les 11^{èmes} VG, il faut une classe supplémentaire par niveau, et cela est déjà une première indication. Pour la physique ou l'italien, il s'agit de petits groupes mais qui nécessitent malgré tout une classe. Cela donne un petit éclaircissement aux Conseiller(ère)s par rapport en nombre de classes que l'établissement a besoin.

Elle a aussi entendu parler de certaines questions par rapport aux chiffres qui ont été donnés par la Commission technique, qui a fourni le tableau des prévisions. Ce tableau se base sur l'expérience passée, qui remonte jusqu'à 2007 et se projette jusqu'en 2026, pour évaluer les élèves qui vont arriver. Il est vrai que sur le tableau il y a un chiffre total des élèves à Gland primaire et secondaire mélangés. Mais il ne suffit malheureusement pas de prendre ce chiffre et de le diviser par 21 élèves en moyenne par classe. Parce que précisément il y a une organisation scolaire là-dedans qui ne permet pas de simplement réfléchir en termes de classe unique mais, comme elle vient de l'expliquer, il y a tous ces groupes qui sont créés par classe, notamment pour les élèves de VG.

Le dernier point, et cela lui tient à cœur de le dire, est que la COFIN a aussi estimé qu'il y avait peu de collaboration entre le primaire et le secondaire. Elle aimerait vraiment s'inscrire en faux par rapport à cela. Il est vrai qu'il y aura des classes de libre au niveau du primaire, notamment aux Perrerets, où c'est le seul endroit où il y aura 3 voire 4 classes de libres. Ces quelques classes résultent du chantier qui se terminera vers la fin du mois de juin 2020. Mais heureusement qu'il y aura ces classes de libre, puisque l'on vient de terminer un chantier pour prévoir les enclassements pour les 5 à 10 ans qui arrivent ! Si effectivement il n'y a pas eu la possibilité ou la volonté de mettre ces deux classes aux Perrerets, c'est pour plusieurs raisons. La première est qu'il s'agit d'un chantier qui se termine maintenant et le timing est toujours un peu compliqué. La deuxième raison est que l'établissement secondaire, pour ses enseignants, pour des questions de qualités, pour des questions de proximité ou pour des questions d'organisation interne, préfère avoir ses classes dans le périmètre géographique de Grand-Champ, au lieu d'avoir des enseignants, des élèves et des petits groupes qui doivent se déplacer aux Perrerets. Elle croit qu'il y a une certaine logique et une certaine compréhension que l'on doit avoir par rapport à l'organisation de l'établissement. En aucun cas il ne s'agit de mauvaise volonté. En aucun cas il ne s'agit de mauvaise collaboration. Elle en veut pour preuve aussi que, il y a quelques années, l'établissement secondaire avait des classes aux Tuillières. Un échange avait été fait et cela avait posé quelques problèmes parce que l'on mettait des grands avec des moins grands, des horaires qui sont différenciés, des sonneries qui ne sont pas au même moment. Pour la rentrée 2020, la salle de dessin sera aux Tuillières, c'est un arrangement qui a été trouvé. Il s'agit d'une classe spéciale et les deux établissements se sont mis d'accord afin de tirer à la même corde pour mettre cette salle à disposition aux Tuillières. Les discussions ont lieu très régulièrement. En ce qui la concerne, elle convoque 3 ou 4 fois par année les directeurs pour des discussions stratégiques, pour des échanges et des collaborations de tout genre. Alors il faut la croire, ce n'est pas du tout un manque de collaboration.

Un dernier exemple : pendant cette période de COVID, les écoles n'ont pas chômé malgré tout et le service d'accueil d'urgence a été organisée dans tous les établissements scolaires du canton de Vaud. Cela a demandé passablement d'organisation et de travail, notamment pour les plus petits au niveau de l'établissement primaire, et le secondaire avait un peu moins de fréquentation. Pendant les vacances de Pâques et les semaines qui ont suivi, l'établissement secondaire s'est mis spontanément à disposition du primaire pour prendre un certain nombre d'élèves et s'organiser entre eux. Donc elle pense que de dire qu'il n'y a pas de collaboration, ce n'est pas tout à fait la vérité et c'est un peu dommage de laisser planer ce doute-là. Elle avait donc à cœur de le signaler.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- M. Guillaume Labouchère : remercie la COFIN pour avoir abordé ce point. Il trouve vraiment bien de rappeler les choses qui sont nécessaires et de parler aussi d'options. Et rien n'empêche la Municipalité de revenir, le moment où il faudra éventuellement ajouter 2 Portakabin. Mais nous avons besoin aujourd'hui – et il voit que personne ne remet cet élément en question – de la première phase, et ensuite il y aura toujours la possibilité de revenir. Si on commence à avoir des préavis avec des options éventuelles, on ne s'en sortira plus parce qu'à chaque fois on va se poser la question, au niveau de la COFIN, est-ce que la commune ajoutera encore des éléments pour apporter un mode de confort ? On

sait que tout le monde travaille, que tout le monde essaie de faire au mieux, mais là on parle bien d'option. C'est pour cela qu'il remercie la COFIN et qu'il recommande aux Conseiller(ère)s d'accepter l'amendement.

- M. Georges Grandjean : déclare qu'effectivement Mme la Municipale Christine Girod donne aux Conseiller(ère)s beaucoup d'explications sur le besoin des classes pour cette rentrée. Il confirme ce que M. Guillaume Labouchère vient de dire : l'amendement demande de ne pas octroyer le crédit pour les salles de la rentrée de l'année prochaine, où finalement il y a beaucoup de projets qui sont en route et on doit avoir des explications sur le travail du Service des bâtiments, notamment sur le rehaussement des collèges. Les membres de la COFIN auraient voulu une vision concrète et des informations sur les travaux qui sont prévus et sur les besoins en classes pour l'année prochaine avant de donner un crédit au complet pour cela. Il faut aussi réfléchir au fait que, quand les membres de la COFIN ont rédigé le rapport, c'était pour un crédit urgent où la décision serait prise sans débattre et, dans ces conditions, ils estimaient que c'était justifié de donner un crédit pour les besoins de la rentrée du mois d'août 2020, mais sans aller plus loin.
- M. Eric Dällenbach : prend la parole au nom de la COFIN et en son propre nom. Bien entendu que la version donnée par Mme la Municipale Christine Girod est incontestée et n'est pas contestable. Mais, comme souvent, ce n'est pas le sujet de la COFIN. Cette dernière n'entre pas en considération par rapport au nombre d'élèves qu'il faut pour l'allemand, l'anglais, la physique ou la biologie. La COFIN ne connaît rien par rapport à cela et ce n'est pas le rôle du Conseil communal. Par contre, le Conseil communal, et notamment la COFIN, est là pour proposer, dans la même direction que la Municipalité ou dans une autre direction. Qu'est-ce que l'on nous demande à nous, Conseil communal ? C'est d'accepter un crédit. Alors en toute bonne foi, il pose la question à la Municipalité : pour quelle raison a-t-elle une deuxième partie avec des options envisagées ? Les Conseiller(ère)s n'ont jamais vu, dans un préavis, des options envisagées. Si la Municipalité devait faire poser directement 4 Portakabin, et bien elle n'avait qu'à demander le crédit pour les 4 Portakabin. Les Conseiller(ère)s peuvent tout à fait comprendre que la prospective par rapport à l'utilisation de Portakabin n'est pas facile. Alors les membres de la COFIN se sont dits qu'ils n'allaient surtout pas embêter la Municipalité. Il y a un problème au mois de juin, donc autrement dit au mois de septembre, alors on développe pour le mois de septembre les 2 Portakabin. Et ensuite les options envisagées lorsque l'on accepte un crédit, du point de vue formel, du point de vue des finances, on ne peut pas puisqu'il y a encore une ouverture et une organisation là des différents locaux qui ne sont pas clairement établie. Alors pour les 2 Portakabin de cette année, ok, les membres de la COFIN n'embêtent personne et cela leur paraît complètement justifié. Mais pour le reste, ils n'ont pas tellement l'habitude de faire des options, sauf en cas d'achat d'une voiture.
- M. Gilles Davoine : a l'impression qu'il y a des choses qui ne changent pas : quoi que la Municipalité fasse, cela va être faux. C'est-à-dire que quand elle anticipe les choses, et bien on va lui dire qu'elle ne devrait pas et qu'il faudrait revenir chaque année avec un nouveau préavis pour mettre des choses à disposition, et lorsqu'elle fait l'inverse, on lui reproche justement son manque de vision à plus long terme. En l'occurrence, ici, c'est exactement le cas et même si c'est dit comme option, il n'y a rien de très surprenant à cela. La Municipalité a proposé un préavis pour le matériel des classes pour les 5 années à venir, afin de pouvoir le changer en fonction d'un crédit déjà alloué et ne pas avoir à revenir vers les Conseiller(ère)s chaque année. C'est également ce qui a été fait pour le parc des véhicules communaux, qui est pour un certain nombre d'années. Si un véhicule est en pleine forme, la Municipalité ne va pas le changer pour le changer. Il sera changé uniquement lorsqu'il n'ira plus. Donc c'est une sorte d'option au moment où la Municipalité n'a plus de choix et qu'elle doit changer de véhicule, elle le changera. Elle a déjà le crédit pour cela et ne va pas revenir chaque fois vers le Conseil pour cela. Là, c'est exactement la même idée. Il est vrai que c'était un préavis urgent. Ce préavis est devenu urgent juste à cause de la crise sanitaire. En réalité, il aurait dû passer en première lecture au mois de mars pour passer ce soir en décision. Le préavis n'a pas changé, l'idée est la même. La Municipalité demande donc un crédit pour effectivement 2 Portakabin tout de suite, et puis ensuite, si c'est nécessaire – et il revient aussi une nouvelle fois sur la notion de confiance – elle achètera 2 Portakabin supplémentaires. Il n'en faut pas 4 tout de suite, ce serait ridicule d'en mettre 4 maintenant puisqu'il s'agit d'une location et que la Municipalité paierait donc une location sur 2 Portakabin qui ne serviraient à rien. En ce qui le concerne, si les Conseiller(ère)s venaient à voter en

faveur de cet amendement, il supposerait que ces dernier(ère)s estimerait donc que la Municipalité serait capable de mettre 2 Portakabin pour 2021-2022 et dépenser l'argent que le Conseil aurait accordé alors que cela ne servirait à rien. C'est cela l'amendement, c'est que finalement le Conseil ne laisserait pas la Municipalité dépenser de l'argent pour cela, parce qu'éventuellement les Conseiller(ère)s pensent que la Municipalité va dépenser cet argent alors que les Portakabin ne serviraient à rien et qu'il y aurait cette solution de facilité plutôt que de mettre les élèves dans de vraies classes si elle en avait l'occasion. Il rassure les Conseiller(ère)s, ce n'est pas le cas. Si la Municipalité n'a pas besoin de ces 2 Portakabin, elle en sera très heureuse. Ce sera soit parce qu'il y a eu moins de classes que prévu ou parce qu'il y a d'autres solutions qui pourraient se dégager, mais ce n'est pas la surélévation du bâtiment ou autre chose qui, évidemment, les Conseiller(ère)s l'imaginent bien, se feraient à beaucoup plus long terme. Il encourage donc vivement les Conseiller(ère)s à rejeter cet amendement.

- M. Rasul Mawjee : relève qu'il est vrai que là on est en train de discuter de la mise en place de 2 voire 4 salles de classe supplémentaires dans nos écoles. Ce qu'il constate, c'est qu'en fait ce sont des Portakabin et il pense que notre politique ne doit pas être d'enclasser les enfants dans des Portakabin. Il souhaiterait que ce demi-million qui est demandé aujourd'hui soit investi dans des solutions plus pérennes, parce qu'aujourd'hui un demi-million nous permettrait de mener des projets et de les financer d'une façon beaucoup plus efficace. De là, aujourd'hui, nous sommes dans l'urgence. Aujourd'hui, nous n'avons pas de mesure pérenne, alors passons sur la première étape avec 2 Portakabin, attendons les résultats de l'étude de l'extension du système scolaire glandois et décidons sur un projet final, dès que la Municipalité aura eu le temps de l'élaborer. Donc aujourd'hui il demande aux Conseiller(ère)s, et il pense que c'est nécessaire, de voter la première partie, c'est trop tard, achetons du temps, payons CHF 250'000.- pour les 2 ans à venir et n'achetons pas un demi-million pour les 5 ans. C'est cher le temps gagné au niveau du programme scolaire.
- M. Guillaume Labouchère : veut juste revenir sur ce que M. le Municipal Gilles Davoine vient de dire. Si la Municipalité arrive tellement à anticiper, pourquoi ne revient-elle pas avec cela au niveau du budget en fin d'année et, sur 4 ans, on pourra en discuter. Mais là, la Municipalité essaie de faire passer une option pour les 4 à 5 ans suivants alors que finalement cela devrait être dans le budget. Il a un peu de peine à comprendre.
- M. Gilles Davoine : déclare que c'est le budget et l'investissement. Il refait volontiers le cours de base à ce sujet pour M. Guillaume Labouchère. Il y a vraiment le budget, qui est le coût de fonctionnement, et puis l'investissement, qui est un investissement sur l'emplacement. Là il s'agit de quelque chose qui est vraiment dans l'investissement et qui va rester dans l'investissement. Même si, pour ces coûts de location et comme expliqué à la COFIN, il y a un amortissement sur un investissement, et c'est quelque chose qui disparaîtra ensuite, on est pas du tout dans le budget de fonctionnement. Cela n'a aucun rapport avec le budget de fonctionnement. La Municipalité a expliqué que l'on passe maintenant dans quelque chose qui se faisait faux avant, c'est vrai, dans quelque chose qui ne se faisait en tout cas pas de manière correcte par rapport au Règlement sur la comptabilité des communes, à savoir que l'on passe en investissement passablement de choses. Il s'agit des exemples qu'il a donnés juste avant, à savoir les véhicules communaux par exemple ou le matériel scolaire, qui étaient effectivement au budget auparavant mais qui ne doivent pas y être. Il suffit de lire le Règlement sur la comptabilité des communes pour s'en rendre compte. Donc il y a vraiment cette séparation budget / investissement. Alors il peut être débattu sur l'amendement comme cela a été fait, mais pas en disant que cela devrait être au budget, en aucun cas, ce n'est pas vrai. Selon la loi, ce n'est pas le cas.

Il revient juste sur ce qu'a dit M. Rasul Mawjee. Il répète que la Municipalité ne dépensera pas cet argent, comme pour tout préavis. La Municipalité ne dépense que l'argent qui est nécessaire de dépenser. Dans l'immense majorité des préavis, voire quasiment dans tous les cas, la Municipalité dépense moins d'argent que ce que le Conseil communal lui a autorisé à dépenser. Il pense que M. le Municipal Thierry Genoud informera les Conseiller(ère)s sur la politique des Portakabin et sur les solutions pérennes qui sont envisagées, mais évidemment qu'elles ne le seront pas à court terme. On parle ici de 2021-2022. La politique n'est pas de mettre les enfants dans des Portakabin et la Municipalité suit à 100 % la COFIN sur ce sujet-là, mais d'ici là elle n'aura certainement pas d'autre choix. Si elle a un autre choix, elle ne dépensera pas cet argent.

- M. Thierry Genoud : a vu dans le rapport de la COFIN que ses membres attendaient avec impatience la présentation de l'étude qui a été faite par le Service des bâtiments et de l'urbanisme sur le potentiel scolaire. La Municipalité aurait aimé le faire ce soir mais, au vu de la situation et des conditions, ce n'a pas été possible. Il rassure les Conseiller(ère)s, cette présentation est faite et déjà à terme. Elle a déjà été présentée, en collaboration avec Mme la Municipale Christine Girod, aux deux établissements scolaires pour leur montrer de quoi il s'agissait. Il rappelle que, concernant les 2 Portakabin qui seront probablement mis en place en 2021, il s'agit d'anticipation en fonction des écoles et du parascolaire. Si les Conseiller(ère)s ont besoin de renseignements, Mme la Municipale Christine Girod leur en donnera. Concernant le parascolaire, cela a été une grande chance l'été passé de trouver des locaux à la rue de la Paix assez rapidement, mais malheureusement ces locaux ne sont là que pour une année ou deux ans éventuellement, peut-être 3. Ce qui fait que la Municipalité sait qu'elle a une épée de Damoclès sur la tête en se disant que, à la fin 2021, et bien il faudra peut-être trouver autre chose. Comme elle ne sera avisée sur le fait de devoir déménager ou non que 4 ou 5 mois avant, il faut anticiper. Si elle doit trouver d'autres locaux, et bien il y aura cette solution de rechange, qui sont les 2 Portakabin. Alors soit pour le parascolaire, soit pour des classes supplémentaires, car il semble qu'il y ait déjà anguille sous roche sur le nombre d'écopliers, mais c'est vrai que c'est juste de l'anticipation. Cela évitera à la Municipalité, également être la plus rentable possible vis-à-vis de l'Administration, de revenir vers le Conseil communal au mois de février prochain avec un préavis qui contiendra exactement le copié-collé de celui-là pour 2 Portakabin supplémentaires.

Maintenant, pour vraiment alimenter cette question de savoir si à Gland on va maintenant avoir des Portakabin pour 30 à 50 % de nos enfants, il déclare que ce n'est pas du tout le cas. Le collège des Perrerets en est un bon exemple. Il précise que le chantier des Perrerets est fini sur le bloc E, qui est celui des classes, pour mettre à disposition ces nouvelles classes pour la prochaine rentrée scolaire. Par contre, et c'est pour cela aussi qu'il est très difficile de remettre les enfants là-bas, la salle de gym sera finie avec environ un mois de retard, ce qui fait qu'il y aura encore toute l'ancienne salle de gym, la salle de rythmique et la piscine qui seront en travaux dans ce complexe des Perrerets. Et dans l'élaboration du potentiel scolaire, la Municipalité a bien évidemment dû aussi échelonner les investissements et attendre que le chantier des Perrerets soit fini pour attaquer probablement ceux de Grand-Champ et de Mauverney en même temps. Lors de la séance du 25 juin prochain, si un mode de projection le permet, la Municipalité présentera aux Conseiller(ère)s ce qu'il est possible de faire entre Mauverey et Grand-Champ pour les deux établissements primaire et secondaire, où il y a un bon potentiel.

- M. Samuel Freuler : remercie Mme la Municipale Christine Girod pour les compléments d'informations donnés quant à la bonne collaboration des directions et il salue tout à fait ce travail. Néanmoins, il croit que tous les économistes annoncent une récession assez violente à venir et il pense que d'être prudent au niveau des dépenses va être quelque chose dans l'ordre du jour régulier. Et donc, pour lui aussi, le fait de refuser pour le moment la deuxième partie des Portakabin, c'est aussi un message de dire que l'on va devoir peut-être vivre avec un peu moins de luxe, avec un peu moins de facilités, et que les écoles vont aussi devoir faire un petit effort et avoir un peu plus de souplesse peut-être, pour permettre d'utiliser des classes qui sont effectivement à disposition en 2021. C'est pour cela, en plus des autres arguments déjà évoqués par ses collègues de la COFIN, qu'il suggère aux Conseiller(ère)s de soutenir l'amendement proposé.
- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler pour ses propos. Elle aimerait quand-même réagir par rapport à cela. Tout d'abord, effectivement, elle est d'accord sur le fait que l'on ne sait pas quelles répercussions va avoir la crise qui vient de nous secouer sur les prochaines années. L'inquiétude par rapport aux finances communales est aussi une inquiétude au sein de la Municipalité et elle la partage totalement. Par rapport aux prévisions et aux demandes qui sont faites, elle répète que l'établissement est déjà aujourd'hui à flux tendu. Elle a aussi donné quelques exemples et ce n'est pas une question de luxe que de demander plus de classes; c'est véritablement qu'il n'y a plus d'autre possibilité pour continuer à enseigner selon LEO. Donc elle entend bien les demandes pour que l'école fasse avec un peu moins de luxe, mais il ne s'agit pas de luxe, il s'agit simplement de classes dans lesquelles les groupes d'élèves se réunissent pour étudier. Même si M. Eric Dällenbach ne s'intéresse pas aux mathématiques, à la physique ou autres, c'est quand-même la réalité. C'est la loi qui demande que les mathématiques, l'allemand et l'anglais soient enseignés par groupe selon le niveau des élèves,

et il est vrai que cela entraîne une augmentation du nombre de classes. Elle rappelle aussi aux Conseiller(ère)s que la LEO a été votée. Il ne s'agit donc pas de quelque chose qui est imposé mais bien de quelque chose qui découle d'une loi et – et cela est une particularité du système vaudois – les écoles sont aux mains de l'État de Vaud et les communes participent en mettant à disposition les infrastructures qu'il faut. Donc elle aimerait dire aux membres de la COFIN que d'une part elle partage leur sentiment de ne pas dépenser pour dépenser, et elle croit que ce n'est pas du tout ce que fait la Municipalité, mais qu'il faut aussi comprendre qu'il y a des impératifs du côté de l'État. Elle rappelle également au passage qu'il s'agit des enfants glandois. Donc si la Municipalité a aussi à cœur de collaborer avec l'école, c'est aussi par souci de donner à « nos » enfants un contexte agréable pour aller à l'école.

Elle termine en disant que, comme les Conseiller(ère)s ont pu le lire dans le tableau des prévisions, pour l'année prochaine, il manquera déjà une salle. Probablement que la Municipalité aura finalement besoin de ces 4 classes. Mais l'idée de la Municipalité est bien là, c'est de demander les 4 Portakabin, d'en faire déjà 2 et, s'il en faut plus, de faire les 4. Mais la Municipalité ne va jamais dépenser de l'argent si ce n'est pas nécessaire. Comme M. le Municipal Thierry Genoud l'a déjà dit, l'école, le parascolaire et les exigences des enfants bougent énormément et la Municipalité n'est pas à l'abri d'une surprise au niveau du parascolaire.

Et l'octroi des 2 Portakabin supplémentaires donnera aussi une certaine souplesse à la Municipalité pour pouvoir se dire qu'elle aura une possibilité de soit mettre une salle de classe, de faire une salle pour le parascolaire ou de faire une salle d'accueil pour le midi, lequel devra dorénavant être plus réglementé, suivi et surveillé au niveau des élèves. Mais loin de la Municipalité l'idée de dépenser pour dépenser et, au contraire, elle croit que c'est une solution précisément pour voir un peu le fil de l'évolution de la situation. Elle demande donc aux Conseiller(ère)s de refuser cet amendement, de faire confiance à la Municipalité parce que c'est aussi comme cela que l'on travaille le mieux, et qu'il(elle)s soient assuré(e)s que s'ils ne sont pas nécessaires, ces travaux ne seront pas faits pour les 4 Portakabin, mais bien pour les 2.

- M. Pierre-Alain Bringolf : parle au nom des membres de la Commission technique, dont il faisait partie. Cette dernière a voté à l'unanimité l'acceptation du préavis dans son entier et du montant qui lui était associé, et il pense que cela est nécessaire, au vu du tableau des projections qui a été communiqué, avec la variation et l'accroissement de la population ainsi du nombre d'élèves. En cumulé, d'ici la rentrée 2026, qui n'est pas si loin, on arrive à un accroissement de 164 nouveaux élèves. Cela paraît beaucoup dans l'absolu, mais un rapide calcul fait apparaître qu'il s'agit d'une augmentation moyenne de 1,2 % par année, alors que la population va augmenter en même temps de 1,6 %. Il s'agit donc, à son sens, de projections qui sont réalistes. Et 164 élèves, cela fait quand-même beaucoup d'élèves qu'il va falloir caser dans les 6 à 7 prochaines années. Il lui semble bien de mettre tout d'abord 2 Portakabin puis, si nécessaire, d'en rajouter 2. Le fait de voter l'entier du préavis donnera à la Municipalité la flexibilité pour pouvoir à la fois dépenser cet argent quand elle en aura besoin et également commencer des travaux pour l'installation des 2 Portakabin supplémentaires sans avoir besoin de passer par toute la procédure, via le Conseil communal, ce qui automatiquement prendra beaucoup plus de temps que si la décision peut être prise au sein du Conseil et de la Municipalité. Il recommande donc aux Conseiller(ère)s de rejeter l'amendement.
- M. Rasul Mawjee : a bien entendu M. Pierre-Alain Bringolf. Il pense que la situation est grave et urgente. S'agissant des 164 nouveaux élèves qui vont arriver, il va falloir les caser dans plus que 4 Portakabin ! En faut-il 6, en faut-il 8 ? C'est pour cela qu'il demande que des solutions pérennes soient envisagées. On part avec les 2 Portakabin, on regarde les solutions, s'il en faut deux supplémentaires, il faudra les mettre dans le projet pour pouvoir mettre en place une solution pérenne, mais il n'est pas aujourd'hui nécessaire de planifier les Portakabin pour les 4 prochaines années.
- Mme Christine Girod : aimerait juste préciser, à l'attention de M. Rasul Mawjee, que même si demain le Conseil décide de faire confiance à la Municipalité en accordant un crédit pour la surélévation de Grand-Champ, il faut bien être conscient que ces classes ne seront pas mises à la disposition des élèves l'année prochaine. Donc de toute façon, selon les prévisions, il y aura besoin de ces 4 Portakabin, ou en tout cas de 4 classes, et il n'aura pas d'autre solution que d'utiliser des Portakabin. Donc c'est bien pour cela, comme cela a été dit, en prévision de nouveaux travaux ici dans ce collège. Mais, en

attendant, la Municipalité s'aperçoit qu'elle a vraiment besoin d'avoir cette flexibilité pour pouvoir travailler en attendant d'avoir des nouvelles classes. Dans la mesure où cela sera soumis à des travaux, cela ne sera pas fait pour l'année prochaine.

- M. Eric Dällenbach : s'excuse d'être si long ce soir. Il voit que la Municipalité prend vraiment ceci complètement à cœur. Il n'a pas tout compris parce qu'il est peut-être un type simple qui n'a pas assez fait de mathématiques ou de sciences, il ne sait pas. Il ne voulait en tout cas pas entrer dans la matière, parce que ce n'est pas son problème. Ensuite, lorsqu'il entend M. le Municipal des finances parler aux Conseiller(ère)s des véhicules, il a cru qu'on parlait de Portakabin. Donc cela est diversion. En ce qui concerne Mme la Municipale Christine Girod, il n'y a aucun problème, mais elle parle d'autre chose. Et lui qui est simpliste et cartésien, il lit simplement « option envisagée si besoin ». Alors si c'était factuel et si cela avait été fait depuis le début, la Municipalité peut-elle lui dire pourquoi ce montant n'a pas été mis dans sa globalité ? Cela voulait dire qu'il y avait encore une ouverture et qu'il y a encore une ouverture aujourd'hui. Et si on reste dans le point ici, et bien il n'y a absolument aucun problème. Et puis alors, pour simplifier le tout, et bien c'est tout simple. La Municipalité fait un copié-collé du préavis, elle remet la moitié dans 6 mois et il peut presque dire que la COFIN sera d'accord. Mais ce sont les Conseiller(ère)s qui décident sur la totalité, il n'y a pas besoin de faire une procédure inimaginable.
- M. Thierry Genoud : ne pense pas que faire du travail pour faire du travail, cela en vaut la peine. Donc si la Municipalité sait qu'elle en aura éventuellement besoin, et bien elle le met en option. Et comme l'a dit M. le Municipal Gilles Davoine, c'est une question de confiance. La Municipalité ne demande pas aux Conseiller(ère)s de dépenser des millions pour rien, elle leur demande juste, comme l'a dit Mme la Municipale Christine Girod, d'avoir de la souplesse pour l'année qui vient. Et il peut juste confirmer ce qui a été dit avant s'agissant de surélévation du bâtiment scolaire, et là la COFIN aura un joli boulot parce qu'il n'y en aura probablement pas pour un demi-million mais probablement pour beaucoup plus. Si la Municipalité met un préavis à ce sujet maintenant, les classes seront prêtes dans 3 à 4 ans. Donc c'est vrai qu'il faut que la Municipalité puisse jongler avec les élèves pour ces quelques années. Mais il ne faut pas dire « faites un copié-collé », ce n'est pas comme ça que cela se passe. Il faut refaire des appels d'offre, il faut refaire un préavis qui tienne la route, parce que si la Municipalité fait un copié-collé, il est persuadé que celui lui sera reproché, donc elle ne le fera pas, bien évidemment.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement proposé.

Décision

L'amendement présenté par la Commission des finances est refusé par 25 avis contraires, 23 oui, 2 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis non amendé.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : voulait soulever un point sur la partie du préavis « développement durable ». Il est parlé de matériaux mais il n'est pas du tout parlé de la question énergétique. Donc qu'en est-il de l'impact énergétique de ce type de module ? La Municipalité peut-elle donner plus d'informations à ce sujet ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que ce n'est pas un exemple extraordinaire en matière écologique, puisque ces Portakabin sont chauffés par des pompes à chaleur qui se trouvent sur le toit. Il est vrai que c'est mieux que de mettre une chaufferie provisoire à mazout, mais c'est moins bien que de mettre des installations qui sont fixes et éventuellement aussi alimentées par des panneaux solaires. Mais vu qu'il s'agit de choses qui sont provisoires, pour 1 ou 2 ans, malheureusement ce n'est pas super exemplaire mais c'est quand-même chauffé par des pompes à chaleur qui ont une restitution comme on le sait au niveau du carbone.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis non amendé.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 71 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 557'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 557'500.-.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 67 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration

- M. Jean-Marc Jaquier, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.

- M. Gérald Cretegy : déclare que les rapports mentionnent effectivement que le projet est finalement ambitieux, mais qu'il est aussi ambitieux dans son calendrier. Avec la crise que nous venons de vivre, il voulait juste rassurer les Conseiller(ère)s sur ce point. Actuellement, il y a environ 7 semaines de retard. Le projet a été divisé en 3 lots, qui peuvent avancer de manières différentes, ce qui permet d'avoir une souplesse d'avancement qui fait que, logiquement, à moins d'avoir vraiment des incidents sur l'un de ces lots, il ne devrait pas avoir de retard plus important que celui dont il vient de parler.

Il constate en outre qu'une petite erreur s'est glissée dans l'un des rapports au niveau du changement des cylindres. Une trentaine de cylindres seront changés et vont se retrouver avec des fonctions électroniques. Les autres cylindres ne seront pas changés et ce sont bien 7 bâtiments qui seront touchés et non pas 30, comme mentionné dans le rapport de la Commission. Pour le reste, il croit que les Conseiller(ère)s ont eu un préavis qui a été très bien rédigé et il pense qu'il(elle)s ont eu toutes les réponses à leurs questions.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 67 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin 2.0 », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à acquérir et implémenter les solutions informatiques décrites dans le préavis pour la somme de CHF 1'156'899.-;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'016'966.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à créer un poste équivalent à 50 % pour la gestion du géoportail et imputer le coût annuel de CHF 64'408.- au budget de fonctionnement dès 2021;
- IV. d'autoriser la Municipalité à dépenser les coûts subséquents estimés à CHF 162'161.- et les imputer au budget de fonctionnement dès 2021.

8. Préavis municipal n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information »

- Mme Anna Pallotta Ladisa, premier membre de la Commission technique, en remplacement de M. David Mayer, rapporteur, excusé à la présente séance, rappelle les vœux présentés par dite Commission qui sont les suivants :

« La Commission souhaite que la Municipalité présente au Conseil les différents choix qui ont été retenus ou non.

Elle demande également qu'il y ait dans les futurs préavis un paragraphe « Smart City » (un peu comme on le fait déjà avec la section « développement durable ») dans lequel on indique ce qu'il y a de « Smart » dans le préavis, c'est-à-dire quels sont les aspects du projet (s'il y en a) qui tendent vers cet objectif de faire de Gland une Smart City. »

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 68 relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information », soit :

- I. *d'accorder le crédit d'investissement pour une étude de faisabilité de Smart City pour la ville de Gland de CHF 74'033.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant

- La séance est fixée au jeudi 28 mai 2020 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : M. Evan Lock, GdG – M. Sébastien Bertherin, GdG – Mme Claudine Deprez, PLR – Mme Anita Waeber, PS-Les Verts-POP,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mardi 26 mai 2020 à 19h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. le Syndic Gérald Cretegny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP

Membres : Mme Anik Freuler, GdG – M. Cédric Amaudruz, GdG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19

- Le président passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de son postulat. Une correction est à apporter par rapport au document transmis par mail aux Conseiller(ère)s. En effet, le délai est fixé au 30 décembre 2020 et non au 30 juin 2020 comme initialement prévu. Une version corrigée et signée du postulat a été remise ce jour au président.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 29 oui, 16 avis contraires, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Interpellation de M. Pierre-Alain Bringolf concernant le contrôle de l'application des mesures sanitaires au sein des établissements autorisés à exercer

- Le président passe la parole à M. Pierre-Alain Bringolf pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : remercie M. Pierre-Alain Bringolf pour cette interpellation, laquelle permet à la Municipalité de faire part aux Conseiller(ère)s de toutes les précautions qu'elle a dû prendre, de l'énorme travail et de la flexibilité des collaborateur(trice)s qui ont été nécessaires ces dernières semaines, et qui seront certainement encore en vigueur pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Pour répondre à la première question, soit quelles sont les dispositions de protection prises au sein des services administratifs communaux, elle cite les principales mesures mises en place par la Municipalité, à savoir :

- Réouverture de l'Administration communale le 11 mai 2020, avec un effectif de 50 % au sein des locaux communaux.
- Des mesures d'hygiène générale sont prises à chaque entrée des bâtiments communaux, comme la prise de température, la mise à disposition de masques et de gel hydro-alcoolique.
- Des mesures de protection (vitres, plexiglas, marquage au sol) ont été prises devant les guichets. Ces derniers ne reçoivent d'ailleurs que sur rendez-vous.
- Désinfection des locaux et du matériel de bureau.
- Continuité du télétravail.
- Communications régulières sur les procédures sanitaires à respecter, comme le lavage des mains, les distanciations, etc.

S'agissant de la deuxième question, soit de savoir si la Commune a mis en place un service pour renseigner les entreprises et les commerces, elle aimerait tout d'abord dire que les associations professionnelles sont les interlocuteurs premiers de celles-ci pour toutes les questions spécifiques aux branches respectives concernées. Beaucoup de renseignements se trouvent également sur le site Internet du Canton. Durant toute la phase de confinement, le Service de la population (SPOP) a répondu aux questions des entreprises et des commerçants, par téléphone et par email. Mais la plus grande difficulté consistait à obtenir des informations fraîches à relayer à la population dans un contexte en perpétuelles modifications. Les institutions cantonales, l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et le Conseil d'État ont élaboré de multiples versions de documents informatifs différents qui changeaient pratiquement tous les jours. Le chef de service du SPOP a pu intégrer la task force de la Police cantonale du commerce depuis le début du confinement et se placer ainsi en première ligne pour obtenir et participer à la recherche des informations et des solutions. La dernière phase d'informations auprès des commerces s'est effectuée sur le terrain. Pendant environ 7 semaines, plus de 450 visites d'entreprises et de commerces ont été réalisées par le groupe de la sécurité publique, avec pour objectif l'accompagnement des entreprises dans la mise en place des mesures relatives à leur domaine d'activité.

Concernant la surveillance du respect des mesures de protection au sein des espaces publics, en sa qualité de Commune déléгатrice, la mission de surveillance et d'intervention est partagée entre la Gendarmerie et le groupe de sécurité publique. Ces deux entités ont quadrillé l'ensemble du territoire communal, y compris les complexes scolaires, les jardins familiaux, les places de jeux, les terrains sportifs et la plage. Depuis le 17 mars 2020, le groupe des ASP a procédé à environ 900 dissolutions de groupes. La Gendarmerie a quant à elle établi 47 amendes d'ordre COVID et 23 dénonciations.

Ce qui nous amène à la dernière question, soit de savoir quelles seraient les procédures à appliquer en cas d'infraction manifeste constatée.

Pour une infraction commise par une personne pour par exemple le non-respect d'une distance sociale ou le dépassement du nombre de 5 personnes, le groupe ASP et la Gendarmerie sont compétents pour établir une amende d'ordre COVID.

Pour une infraction commerciale, deux possibilités existent :

- 1) Dénonciation par des inspecteurs cantonaux suite à une dénonciation ou à un contrôle inopiné. Cette procédure ne passe pas par la commune. Un cas avéré a été signalé durant ces dernières 6 semaines.
- 2) Constat d'infraction par la commune : le SPOP est compétent pour accompagner les commerçants dans la correction des mesures puis pour l'avertir. La Police cantonale du commerce décide de la suite à donner après l'avertissement, avec la visite d'un inspecteur général. Un cas est actuellement en cours sur la commune.

Pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, des check-lists de toutes les mesures nécessaires ont été établies et distribuées aux communes. Le mot d'ordre est l'accompagnement et l'encadrement pour soutenir l'économie. Les ASP vont continuer cette semaine à visiter et à contrôler les établissements publics pour vérifier si toutes les mesures sont bien mises en place.

Elle espère ainsi avoir pu répondre à toutes les questions posées par M. Pierre-Alain Bringolf.

- Le président demande à M. Pierre-Alain Bringolf s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Pierre-Alain Bringolf : répond qu'il est tout à fait satisfait et remercie Mme la Municipale Jeannette Weber pour toutes ces réponses et informations, dont il pense que beaucoup de Conseiller(ère)s ignoraient les détails.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets »

- Le président passe la parole à M. Georges Grandjean pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal, lors de laquelle la première lecture sur le préavis relatif à la déchèterie devrait normalement être faite, si tout se passe bien. Cela permettra un peu de lancer les débats.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

DIVERS

14. Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s souhaitant s'exprimer, le président rappelle à ces derniers le don du sang, mardi 19 mai prochain, à Montolloy, entre 14h00 et 19h00.

Il rappelle que, suite aux non-communications de la Municipalité, cette dernière est disposée à répondre aux questions que les Conseiller(ère)s ont à lui poser.

- M. Rasul Mawjee : déclare, suite à l'interpellation de M. Georges Grandjean concernant la déchèterie, qu'il y a quelque chose qui l'a fortement choqué pendant ces moments de confinement. En effet, il ne sait pas si l'on avait un regard plus ouvert avant, mais il pense que l'on a perdu la Suisse toute propre que nous connaissions dans les années 1960 à 1980. Aujourd'hui, nous trouvons des déchets un petit peu partout, des sacs de pique-nique, des sacs de déchets qui sont éparpillés à gauche et à droite, et il se demande, dans la suite logique du Règlement municipal sur les déchets, si on ne devrait pas commencer à faire comme à Singapour, soit taxer les déchets jetés malencontreusement sur la voie publique et amener à une situation plus stricte à ce niveau. Parce qu'en voyant toutes les forêts devenir de vraies déchèteries, il se demande si le fait de commencer à taxer le débarras des vieux meubles ou des objets encombrants ne va pas commencer à aussi polluer les forêts. Donc à réfléchir et peut-être à traiter dans le cadre du projet de la déchèterie.
- M. Samuel Freuler : voulait juste s'assurer d'une chose à propos de la réunion des Commissions. Est-il bien juste que ces dernières peuvent se réunir physiquement dans les salles de la Commune, parce que, au début de semaine, il a appelé l'Administration pour s'en assurer et il lui a été répondu que cela n'était pas possible.

Il profite d'avoir le micro pour reposer sa question à M. le Municipal Michael Rohrer par rapport au pont de la Vy-Creuse et au revêtement de la partie piétonne. A-t-il eu l'occasion de se renseigner sur la raison pour laquelle la partie piétonne n'est pas très lisse alors que le reste est magnifique ?

- M. Gérald Cretegny : remercie M. Samuel Freuler pour sa question, dont la réponse n'est pas simple pour la Municipalité dans la mesure où un flou a régné sur ce qui était véritablement autorisé et ce qui ne l'était pas. La Municipalité s'est renseignée davantage et il peut dire aujourd'hui que le Service des communes dit simplement qu'il y a une autorisation bien sûr pour les conseils communaux de se réunir, comme c'est le cas pour ce soir où l'autorisation par la Préfecture a été obtenue, que les Commissions ont également le droit de se réunir, mais que les partis politiques n'ont pas le droit de se réunir. Il s'agit là d'une décision prise au niveau cantonal. Cela signifie que les Commissions ont la possibilité de se réunir, avec malgré tout toujours cette disposition qui consiste à dire que s'il y a des personnes à risque ou une partie de la Commission qui ne souhaite pas se rencontrer, une visioconférence est possible. Les Commissions souhaitant se réunir dans un local de la Commune, comme indiqué sur les préavis, sont priées de quand-même prendre contact avec les Municipaux en charge des préavis pour décider de ce qui va se passer et pour communiquer cette information à l'Administration, puisqu'il faut que les salles soient préparées afin de pouvoir se réunir dans de bonnes conditions.
- Le président rappelle à cet effet que les Conseiller(ère)s ont reçu les marches à suivre pour les visioconférences Skype et Zoom. Il remercie la Municipalité pour le travail remarquable et rapide qui a été fait dans cette perspective. Si certain(e)s Conseiller(ère)s n'ont pas reçu ces documents, il(elle)s sont invité à s'adresser à la secrétaire, laquelle se fera un plaisir de les leur transmettre.
- M. Michael Rohrer : déclare qu'il s'est effectivement renseigné s'agissant du pont de la Vy-Creuse et qu'il s'agit en fait d'une statique du pont. Les rebords où il y a un trottoir avec les supports qu'il y a ne supportent pas du poids excessif. Le fait d'avoir une deuxième couche de goudron par-dessus aurait en effet déstabilisé les choses. C'est-à-dire que si la Municipalité avait voulu faire un revêtement tout aussi propre que sur la route, il aurait fallu consolider le débord et cela aurait engendré un surcoût de CHF 300'000.- environ, plus la couche supplémentaire de goudron. C'est pour cette raison que la Municipalité a pris l'option d'y mettre du gravillonnage. Il est clair qu'au départ, quand on met du gravillonnage, cela fait assez grossier, mais c'est quelque chose qui se tasse gentiment avec le temps pour devenir plus fin.
- Mme Regina Bovet : a une question concernant les antennes 5G. Elle aimerait savoir si de telles antennes ont été installées et activées à Gland. Il y a donc ces deux éléments. On peut déjà les installer, mais elle aimerait savoir s'il y en a qui sont activées. Elle remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il y certainement des antennes 5G à Gland. Il y a du reste un site Internet qui permet d'aller voir où se trouvent les antennes 5G en action. D'ailleurs ici il doit y avoir des radiations, puisqu'il y a une antenne 5G qui se trouve au bord de l'autoroute et qui fonctionne déjà depuis plus d'une année. Il doit y en avoir ailleurs sur des anciens mâts. Donc au vu des grosses réticences quant aux nouvelles installations, il y a une remise à niveau de 3G ou 4G à 5G pour inonder notre ville.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a eu le plaisir de découvrir le nouveau site Internet de la Commune et tient à féliciter la Municipalité pour le travail qui a été accompli. Elle y a passé 45 minutes pour essayer de trouver le petit gland afin de participer au concours, mais elle n'a toujours pas trouvé. Il s'agit d'un site Internet relativement et même très riche, et elle invite chacun à aller le découvrir. On y voit et y apprend beaucoup de choses. Ce qu'elle n'a peut-être pas vu, ce sont des informations au niveau de la santé sur le COVID, en tous cas aujourd'hui il n'y a apparemment rien. Elle a remarqué 2 ou 3 coquilles de français, mais ce n'est pas si grave que ça. Elle est également contente, par rapport au COVID, de voir toutes les mesures prises pour les indépendants et les commerces, aussi au niveau de la promotion économique si elle ne se trompe pas. Merci beaucoup et bravo.
- Mme Regina Bovet : déclare que la réponse donnée par M. le Municipal Thierry Genoud par rapport à la 5G ne la satisfait pas du tout. Elle aimerait bien que la Municipalité renseigne la population à ce sujet et qu'elle travaille là-dessus au niveau de la santé. Qu'est-ce que cela va devenir ? La Municipalité est-elle favorable à avoir ces antennes-là, dans ces endroits à côté de l'école ? Qu'en pensent les Conseiller(ère)s ? Elle trouve la réponse un peu légère.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 25 juin 2020 à 19h00 dont le lieu reste à définir et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19.
2. Interpellation de M. Pierre-Alain Bringolf concernant le contrôle de l'application des mesures sanitaires au sein des établissements autorisés à exercer.
3. Interpellation de M. Georges Grandjean intitulée « Projet nouvelle déchèterie et Règlement communal sur la gestion des déchets ».

Postulat demandant un aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Personne n'ignore les conséquences économiques désastreuses que le COVID-19 a semé dans notre pays, et dans le monde entier.

En pareille circonstance, la Confédération et les Cantons ont bien réagi quand aux soutiens apportés ; ils ont apportés leur aides à nombre d'institutions, avec une rapidité et une efficacité hors du commun.

La Commune de Gland a également participé à cet élan de générosité, grâce à un aide complémentaire sur l'achat de bons, dans le cadre de l'ACG, association des Commerçants de Gland. Qu'elle soit ici remerciée pour son initiative.

Mais la situation exceptionnelle que nous vivons doit se traduire par un geste fort et unique. Les commerces sont notre tissu social, et essentiels pour nos rapports de proximité ; ils sont un lien convivial, et plus que jamais essentiel dans le cadre de notre mobilité ; nos institutions se doivent d'un geste de solidarité unique, important et exceptionnel.

Votre serviteur propose que notre Municipalité offre à **chaque foyer** Glandois un bon de valeur 30.-, utilisable chez les commerçants référés à l'ACG. Cette opportunité permet ainsi à chacun de soutenir qui le souhaite, mais aussi d'être le point de départ d'un achat plus important dans une période propice.

La Municipalité chiffre le montant exact de cette opération, selon la situation du nombre de foyers à ce jour, et propose des solutions pour rendre au mieux cette initiative.

Ce geste n'a rien d'autre que d'offrir un bol d'air à chacun, mais aussi un déclic pour différents achats plus importants ; il est également un excellent moyen de communication, et de découverte de notre tissu commercial.

Afin d'éviter tout abus, certaines règles semblent obligatoire :

- Limitation du bon dans le temps (fin 2020)
- Non cumulable, et un seul bon par opération.
- Non échangeable.

- Non déductible fiscalement.

Cette initiative est exceptionnelle, face à une situation elle-même exceptionnelle ; il arrive aussi parfois que notre législatif se doive de soutenir ceux qui sont régulièrement à notre service.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, votre postulant invite l'assemblée à transmettre directement à la Municipalité le texte suivant :

La Municipalité offre aux foyers de Gland un bon d'une valeur de 30.- utilisable auprès des commerçants inscrits auprès de l'ACG. Cette opération est unique, en raison du COVID-19, et limitée au 30 décembre 2020.

Fait à Gland le 12 mai 2020



Patrick Messmer

Conseil communal 14.05.2020

Interpellation concernant le contrôle de l'application des mesures sanitaires au sein des établissements autorisés à exercer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Fort heureusement, notre économie reprend progressivement ses activités par phases (24 avril, 11 mai, puis 8 juin et enfin 26 juin), pour autant que l'état sanitaire du pays continue de s'améliorer. Ainsi les écoles, les transports publics, les commerces, restaurants, services publics (bibliothèques, musées, ludothèques), les guichets publics (administrations) et les installations sportives reprennent progressivement leurs activités, dans le strict respect des règles d'hygiène et de conduite recommandées par l'OFSP, ainsi que par l'application des différents gestes "barrière" nécessaires pour garantir la protection réciproque des employés et des clients.

Par ordonnances et circulaires, la Confédération ainsi que le Conseil d'Etat vaudois ont déterminé les conditions strictes de reprise des activités. Dans l'« *Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)* » émise le 16 mars 2020 et continuellement mise à jour par la Confédération, l'art. 1 confirme la compétence des Cantons et leur délègue la surveillance du respect des mesures sur leur territoire, dans la mesure où la Confédération n'est pas compétente pour leur exécution.

Ainsi au niveau des établissements scolaires, ce sont les directions des écoles qui sont chargées de vérifier l'application de toutes les mesures sanitaires, sous l'autorité des préfets ou encore du médecin cantonal qui peut lui aussi être sollicité.

Selon le [SECO](#), chaque entreprise est responsable de la mise en œuvre de son plan de protection (art. 6 LTr) et les plans de protection ne sont pas soumis à l'approbation de la Confédération ou des Cantons. La confiance entre acteurs est donc indispensable afin que tout puisse se dérouler en bonne harmonie sur la durée. La question de la surveillance et du contrôle se pose cependant pour les commerces et services dont l'activité est maintenant autorisée.

Le principe d'application des mesures impératives édictées en Suisse est essentiellement basé sur l'auto-responsabilisé des acteurs. D'ailleurs, une vaste majorité d'entre eux gèrent sérieusement la situation et ont mis sur pied des plans de protection qu'ils appliquent avec diligence et efficacité, malgré les nombreuses contraintes pratiques et les conséquences économiques négatives qu'ils entraînent.

Depuis quelques jours, mon expérience personnelle montre que les mesures de protection ne sont cependant pas partout appliquées de manière optimale. Ainsi dans certains lieux accessibles au public, j'ai constaté certains problèmes au niveau des mesures de distanciation, essentiellement en raison du non-respect du nombre de personnes autorisées à l'intérieur de locaux publics. Dans d'autres cas, ce sont les solutions hydroalcooliques ou la mise à disposition de lingettes désinfectantes qui font défaut à certains guichets et caisses. Dans ce contexte :

- Quelles dispositions de protection sont prises au sein des services administratifs communaux ?
- Est-ce que la commune met à disposition un service de support et de conseils pratiques à l'attention des entreprises et commerces locaux concernés ?
- La surveillance du respect des mesures de protection au sein des espaces publics communaux tels que terrains de basket à Grands-Champs, jardins familiaux ou le centre sportif à En Bord, sont de la compétence de la commune. De quels moyens dispose-t-elle pour mener cette mission ?
- Et en cas d'infraction manifeste constatée, quels seraient les procédures à appliquer ?


Pierre-Alain Bringolf

**Interpellation
projet nouvelle déchetterie
et Règlement communal sur la gestion des déchets**

Gland, le 12 mai 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Très prochainement, le conseil aura à traiter le préavis concernant le déplacement de la déchetterie sur le nouvel emplacement prévu à cet effet. Avant cela ou en tout cas parallèlement, j'estime nécessaire que le conseil soit amené à se poser la question de la gratuité intégrale pour la remise de tous les objets et matériaux déposés dans notre déchetterie communale.

En effet, le budget 2020 des comptes 450, 451 et 452, qui concerne l'élimination des ordures et déchets, est équilibré grâce au prélèvement dans le fonds de réserve. Les comptes 2016, 2017 et 2018 dégagent des marges insignifiantes.

Doit-on envisager de taxer le dépôt de certains objets ou matériaux à la déchetterie?

Je pense plus spécialement

- aux montagnes de déchets verts qui y sont amenés; ceci plutôt que d'être broyés et compostés sur place, là où ils sont produits. Le chiffre 4.5 du règlement communal le prévoit d'ailleurs :

4.5 Elle encourage le compostage décentralisé des déchets organiques, dans les jardins ou dans les quartiers.

- aux déchets encombrants dont le retour dans les points de vente n'est pas suffisamment mis à profit

- aux cartons largement utilisés par le commerce en ligne qui fait concurrence aux commerces locaux qui eux subventionnent le fonctionnement de la déchetterie. Si jusqu'à récemment les cartons pouvaient être valorisés, il n'en est plus de même maintenant; l'élimination coûte!

Si nous allons dans le sens de taxer certains dépôts, cela influencera l'aménagement de la déchetterie. C'est pour cette raison que j'estime nécessaire que la Municipalité nous renseigne sur ses intentions à ce sujet.

Merci pour votre attention.


G. Grandjean